

Image not found or type unknown



Location dispositif Pinel

Par **Sylso4474**, le **07/05/2023** à **21:21**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement dans le cadre du dispositif Pinel. Je vais donc m'engager à louer l'appartement vide.

J'ai constaté qu'il n'y a pas de placard dans les chambres.

Si je veux attirer des locataires, j'envisage de faire installer des placards par un artisan.

En installant ces placards, est-ce que je risque de remettre en cause le principe de location vide ?

Et pourrais-je déduire cette facture de menuiserie dans mes charges via les impôts sans aucune remise en cause de ma réduction d'impôt Pinel ?

Vous en remerciant par avance,

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **08/05/2023** à **08:24**

Bonjour et bienvenue

Ceci pourrait vous aider

https://www.corrigetonimpot.fr/cuisine-pinel-revenus-fonciers-deduire-immobilier/?utm_content=cmp-true

Par **yapasdequoi**, le **08/05/2023** à **08:41**

Bonjour,

C'est toujours une location vide.

Fournir des placards ne rend pas le logement "meublé".

Vous pouvez aussi faire poser des étagères ou des placards dans la cuisine.